



EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	4
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Gouzon Jérôme, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale.

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Casimir Catherine, Chauchet Emilie donne procuration à Bruyère Nathalie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reaully Paola donne procuration à Tricard Béatrice.

Absents : Crouzit Sébastien, Gaspard Céline

Secrétaire de séance : Détienne Aurélien

Objet : Autorisation à ester en justice

A la suite de deux saisines auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans la cadre de deux dossiers :

- demande d'indemnisation pour perte d'activité professionnelle en raison des travaux d'aménagement du Centre-Bourg – Mme Coeffe,
- opposition à un branchement électrique sur un terrain nu- Saint Martin du Fault, et les suites,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à représenter la commune dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Limoges
- d'autoriser et désigner la Société Civile Professionnelle d'Avocats Philippe Pauliat-Defaye, Laurent Boucherle, Eric Dauriac, Lionel Magne, Elodie Mons-Bariaud dite SCP Dauriac, Pauliat-Defaye, Boucherle, Magne Mons-Bariaud cabinet Eurojudis France de Limoges, représentée par l'un de ses gérants, Maître Elodie Mons-Bariaud (avocat au barreau de Limoges), domicilié au siège de cette société 25 boulevard Victor Hugo 87000 Limoges, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de ces affaires
- autoriser Madame la Maire à signer la convention d'honoraires avec la SCP d'avocats, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de COVEA (assurance MMA Ranty).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 20 mars 2023.

Madame la Maire, Béatrice Tricard

